On demande [illegible] partout le dimanche [illegible] pour les domestiques avec places [illegible] pour les hommes dans les magasins où ceux-ci sont en assez grand nombre.

Cette après-midi a continué l'examen des deux questions amorcées ce matin et l'on entend en particulier le rapport sur le Comité paroissial de Saint-Salpice.

Ont pris part aux discussions entre les rapporteurs MM. les abbés Lemarrec, Arnal, Soulange-Bodin, Lenert, Bataille, Petit-Demange, etc., curés de différentes paroisses de Paris : M. le comte de Mun, M. Feron-Vrau, M. Chenon, M. de Kergorlay, M. Rondelet, l'amiral de Cuverville, M. Alpy.

M. E.

Le compromettant de Sainte-Clotilde

Le triduum de Sainte-Clotilde a été couronné par une superbe journée.

Nous ne redirons pas combien la partie musicale a été supérieurement exécutée sous la direction de M. Jules Meunier, le distingué maître de chapelle.

Nous ne pouvons non plus revenir sur les charmantes plaisanteries de Mgr Jourdan de la Passardière et de M. Poulin, entendus ce matin.

Mais c'est un devoir pour nous de nous arrêter un peu sur les deux discours de dimanche.

A la grand'messe, Mgr Amette a parlé de son voyage à Rome : de la messe célébrée par lui à Saint-Pierre; de l'oraison de la Mère Marie, chantée pour la première fois ; de l'audience de Saint-Père ; de la fidélité de la France à sa vocation et de la générosité avec laquelle il faut faire et on fera le sacrifice nouveau qui s'impose à la conscience de la France catholique.

Aux vêpres, l'église était beaucoup trop petite pour la foule. C'est Mgr Rumeau, évêque d'Angers, qui est monté en chaire, et l'éloquent prélat a fait un très beau discours, que ne voit malheureusement portant jusqu'aux dernières rangées des chapelles, dans l'un desquelles nous avions pu trouver place.

Deux pensées ont rempli le discours.

Le premier a été celle de la conversion de Clovis par Clotilde, modèle de l'action apostolique que la femme chrétienne peut et doit exercer.

La seconde a été celle de la tristesse qui envahit l'âme au spectacle de ce qu'est devenue la France sous l'impulsion d'aventuriers, de jouisseurs, de blasphémateurs, qui ont préparé à la fois la désorganisation sociale et la désorganisation religieuse, qui vont nécessairement de pair.

Et l'éloquent prélat a été ainsi amené à terminer par une émouvante prière à sainte Clotilde, pour que par son intercession Dieu soit rendu à la France et la France à Dieu.

Chambre des Députés

Séance du lundi 1er juin

Séance à 2 heures. — M. Brisson préside.

ÉTABLISSEMENT DU REVENU

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'impôt sur le revenu.

A l'article 12, M. Aynard a déposé un amendement relatif aux créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires, que le projet exonère d'impôt sur le revenu.

M. Aynard. — Je demande de retarder le débat sur mon amendement jusqu'à ce que la Commission soit présente à la séance. (Rires.)

M. le président. — La Commission a dû se réunir ce matin pour examiner l'amendement. (Nouveaux rires.)

Les membres de la Commission arrivent et prennent place à leur banc ; mouvements divers.

M. Caillaux, ministre des Finances. — Le gouvernement accepte, d'accord avec la Commission, d'ajouter au paragraphe relatif aux créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires : « A l'exclusion de toute opération commerciale ou présentant pas le caractère juridique de prêt. »

M. Aynard. — M. le ministre frappe à l'avenir les rentiers sur titres.

Cette taxe retombera sur l'emprunteur; contrairement à la parole de l'Evangile, « Portez les fardeaux les uns des autres », M. le ministre dit aux contribuables : « Rejetez vos fardeaux les uns sur les autres ».

En voulant atteindre les prêts chirographaires dans ces conditions, vous atteignez directement l'essor du commerce : la Chambre doit nettement savoir qu'on lui fait voter un nouvel impôt.

M. [illegible]. — M. Aynard accepte que les prêts chirographaires faits par des particuliers soient soumis à l'impôt sur le revenu, mais réclame pas que si ces prêts sont contractés auprès d'une Banque ou d'une Société de crédit, ils payent cet impôt.

Cette distinction ne s'explique pas.

M. Ribot appuie le sentiment de M. Aynard.

M. Caillaux. — Lorsque nous examinerons la question de taxe à établir sur les bénéfices industriels et commerciaux, nous pourrons voir le compte qu'il y aura lieu de tenir des impôts payés par les Sociétés de crédit au cours de leurs opérations.

Présentement, nous ne pouvons accepter le sacrifice qu'on nous propose.

M. Pelletan, président de la Commission. — La déduction, si elle doit avoir lieu ne peut se faire que sur la taxe des bénéfices commerciaux exclusivement, le particulier qu'aurait fait un prêt serait désintéressé.

M. Andrew Lamy. — Le vrai critérium porte sur le caractère même de l'opération, non sur celui du prêteur, simple particulier ou Société de crédit.

M. Aynard. — Puisque introduire dans le texte le mot « prêt » ! c'est aux tribunaux qu'il appartient de déterminer l'opération qui a ce caractère.

M. Pertuisier. — Et s'il s'agit de titres nominatifs et non de titres au porteur ?

M. Caillaux. — L'article 57 prévoit ce cas.

M. Pertuisier. — De telle sorte que, par notre vote, nous remplacerons implicitement l'article 57 : c'est la confusion générale.

Il procédera aux voix. l'amendement Aynard, tendant à ajouter au paragraphe relatif aux créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires :

« A l'exclusion toutefois des effets de commerce et, en général, des créances qui résulteraient de l'exercice d'une profession déjà atteinte par l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux. »

Par 308 voix contre 188, cet amendement est repoussé.

L'article 12 de la Commission, accepté par le gouvernement, est voté à moins [illegible].

On passe au quatrième paragraphe de l'article 12, qui assujettit à l'impôt sur le revenu les intérêts et arrérages des dépôts de sommes d'argent, à vue ou à échéance fixe, quel que soit le dépositaire et quelle que soit l'affectation du dépôt.

M. Aynard. — Quand on compare la richesse de notre pays à celle des pays voisins, on est extraordinairement surpris de la faiblesse de la circulation de l'argent en France.

En France, le total des dépôts et comptes courants dans les établissements de crédit atteint 6 milliards et demi, alors qu'en Angleterre il dépasse 37 milliards, et aux Etats-Unis 65.

En réalité, les dépôts dont il s'agit tout, en général, de simples mises en réserve de capitaux dont leurs propriétaires n'ont pas l'emploi actuel.

Ce n'est pas un nouvel impôt qui rendra les économies plus audacieuses, et les affaires en ressentiront à leur préjudice.

Pour atténuer cette dangereuse conséquence de vos conceptions qui, toutes, aboutissent à des impôts nouveaux, je propose de rédiger ainsi ce paragraphe du projet :

« Des dépôts des sommes d'argent à échéance fixe d'au moins trois mois, quel que soit le dépositaire et quelle que soit l'affectation du dépôt. »

M. Caillaux. — Si l'amendement était adopté dès le lendemain tous les dépôts seraient remmené à moins de trois mois, et c'est le Trésor public qui ferait les frais de l'opération.

M. Aynard. — Dans le même projet où vous frappez tous les dépôts faits dans les établissements particuliers, vous exemptez les dépôts faits à la caisse des dépôts et consignations. C'est le privilège faisant pendant à l'arbitraire.

Par 377 voix contre 184, l'amendement Aynard est repoussé, et le texte de la Commission est adopté.

« 5° des cautionnements en numéraire » : adopté sans débat.

« 6° Des rentes de toute nature n'excédant par 5 000 francs et ayant un caractère de pension alimentaire, qui seront taxées suivant l'article 45 de la présente loi. »

M. Ribot. — Quelle est que le caractère de pension alimentaire ?

M. Caillaux. — Cela fait l'objet de décisions de justice.

Nous entendons atteindre les rentes de toute nature, mais en laissant en dehors de l'atteinte de l'impôt les sommes perçues par application de la loi sur les accidents du travail, en somme pension sur la caisse des retraites pour la vieillesse, ou comme rentes répondant simplement aux besoins d'existence d'un individu.

M. Ribot. — Nous introduisons un système nouveau en soumettant aux tribunaux l'appréciation de tous les cas spéciaux.

Je demande que le texte dise nettement que les pensions sur la caisse des retraites pour la vieillesse ou en vertu de la loi sur les accidents du travail seront considérées comme ayant un caractère alimentaire.

M. Caillaux. — J'accepte.

Le texte du gouvernement, complété par l'amendement de M. Ribot, est adopté, ainsi que l'ensemble de l'article 12.

L'article 19 énumère les intérêts affranchis de l'impôt sur le revenu.

Ce sont : 1° les intérêts des sommes inscrites sur les livrets des Caisses d'épargne.

M. Aynard propose d'ajouter : « ne dépassant pas 300 francs, en vue d'atteindre les nombreux dépôts qui constituent de véritables placements. »

De son côté, M. Théodore Reinach présente cette rédaction :

« Les intérêts des sommes inscrites sur les livrets des Caisses d'épargne, à condition que le titulaire du livret affirme par écrit que le total de ses revenus de toutes catégories n'excède pas 1 250 francs. Toute fausse déclaration sera punie des peines prévues à l'article 17 ci-dessus. »

M. l'abbé Lemire a un amendement analogue.

M. Caillaux. — Les divers amendements présentés montrent l'intérêt qui s'attache à un texte précis en cette matière.

Nous demandons le renvoi de ce paragraphe à la Commission.

Le renvoi est prononcé.

M. l'abbé Lemire. — Je demande que la Commission examine en même temps la question des Sociétés autorisées à verser aux Caisses d'épargne à concurrence de 15 000 francs.

Il est ainsi décidé.

2° les intérêts des créances hypothécaires ou privilégiées ou représentation desquelles les Sociétés ou Compagnies autorisées par le gouvernement à faire des opérations de Crédit foncier, qui émettent des obligations, titres ou valeurs soumis eux-mêmes à l'impôt sur le revenu. »

Adopté.

La séance continue.

M. Caillaux nous demande de déclarer que, contrairement à la note parue jeudi dans son audition le samedi 11 avril devant la Commission d'enquête sénatoriale, il n'est pas « propriétaire actuel de la marque Chartreuse ».

ÉLECTION SÉNATORIALE DU FINISTÈRE

Un Congrès républicain a eu lieu dimanche à Châteaulin, en vue de désigner le candidat de l'élection sénatoriale du 21 juin dans le Finistère, en remplacement de M. Ponthier de Chamaillard, décédé. M. Fenoux, président du tribunal civil de Lorient, radical, s'est, au début du Congrès, désisté en faveur de M. de Kerjégu, député et président du Conseil général du département, progressiste. Les résultats du scrutin n'en ont pas moins été les suivants : 807 votants : M. Fenoux, 461 voix, et M. de Kerjégu, 122.

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Nantes (3e canton). — M. Millet, radical, a été proclamé élu par 2 128 voix sur 7 943 inscrits. Tous les libéraux se sont abstenus ainsi que le leur avait demandé M. Joüin, conseiller sortant. L'élection est attaquée devant le Conseil de préfecture, la convocation des électeurs étant illégale.

Rambouillet (2e canton). — M. Fargues, radical, est élu par 1 129 voix contre 890 à M. Anbert, progressiste.

Nantes (7e canton). — MM. Rigaud, républicain de gauche, 1 298 voix ; docteur Macé, radical-socialiste, 1 562 voix : ballottage.

Boimont (Loire). — M. Remoussel, progressiste, a été élu hier conseiller général par 1 446 voix contre 1 420 à M. Chabet, radical-socialiste.

Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône). — Il y a ballottage entre M. Paulet, radical-socialiste, 735 voix et M. Ripert, socialiste unifié, 670 voix.

ÉLECTION AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Pruniers. — M. Langes, radical-socialiste, indépendant, est élu par 1 107 voix contre 770 à M. Mahon, candidat du Comité radical-socialiste.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES D'AMIENS

De notre correspondant :

Le Conseil de préfecture d'Amiens vient d'annuler l'élection de 28 progressistes et libéraux élus à Amiens, prenant prétexte d'une affiche accusant de faux la municipalité sortante dans l'établissement du budget de l'hospice laïcisé. Appel de cette décision partiale a été immédiatement formé.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BRIEUC

De violents incidents se sont produits à la première délibération du Conseil municipal de Saint-Brieuc.

M. Servain, ancien maire radical, a violemment attaqué M. Lemercier.

Après de violents incidents, quand il s'est agi de voter, par suite de l'absence d'un membre de la majorité le Conseil n'a rien pu décider, se trouvant partagé en deux parties égales : 13 contre 13.

A Cette, urnes et listes disparaissent

Les élections de ballottage de Cette ont donné lieu, dimanche, à des bagarres. Pendant le dépouillement, les urnes, les bulletins et la liste d'émargement ont disparu. Le Conseil de préfecture a déclaré impossible de proclamer aucun résultat. Une nouvelle élection aura lieu le 14 juin.

MAIRE ET CURÉ

M. le maire de Roybon (Isère) s'est permis de supprimer les processions dans sa commune. Raison ? M. Perraud rage de voir le « bloc » entamé à Roybon, et il se venge sur le curé.

Celui-ci, le jour de l'Ascension, a lu, en chaire, une ferme protestation. Nous en détachons la phrase finale :

La paroisse de Roybon est en deuil de sa liberté religieuse ! Aussi, nous ne chanterons pas le messe ! Pour remplacer la procession supprimée, nous ferons aux vêpres le chemin de la croix.

L'évaluation de la propriété non bâtie

DANS LA COMMUNE DE LAROCHE

Le ministère des Finances a communiqué la note suivante :

L'évaluation des propriétés non bâties prescrite par l'article 2 de la loi du 31 décembre 1907 vient d'être effectuée, avec un plein succès, dans la commune de Laroche (Yonne).

Contrairement aux assertions formulées dans un journal, l'opération a donné des résultats entièrement favorables à l'application de la nouvelle méthode d'évaluation précédemment par le ministre des Finances et adoptée par les Chambres malgré des oppositions nuitibles.

Non seulement cette opération n'a soulevé parmi la population de Laroche aucun sentiment d'inquiétude ou de méfiance, mais on peut dire qu'elle a provoqué dans cette commune et jusque dans les localités voisines un mouvement très marqué de satisfaction. En définitive, chaque propriétaire furtif que la réforme de l'impôt foncier était entre vous dans la période de l'exécution pratique. Aussi est-ce avec le plus grand empressement que les intéressés sont venus, souvent de localités éloignées, fournir aux agents chargés du travail toutes les indications qui pouvaient leur être utiles.

Quant aux autorités locales, elles n'ont pas cessé un seul instant, au cours des opérations qui ont duré près d'une semaine, de fournir aux représentants de l'administration le concours le plus dévoué et le plus actif. Ce concours était d'ailleurs d'autant plus nécessaire à Laroche que, par suite de la création des voies ferrées et du déplacement de la culture de la vigne, le territoire a été, depuis la cadastre, complètement transformé.

En résumé, l'expérience a pleinement réussi. Elle a démontré que la nouvelle méthode expérimentale et défendue par M. Caillaux, dont on se plaint à dire qu'elle échouerait dès qu'elle s'éloignerait des arrondissements, était à coup sûr parfaitement réalisable et qu'elle avait l'immense avantage d'assurer avec l'exactitude la plus satisfaisante la détermination du revenu actuel de la propriété rurale dans des conditions exceptionnelles de rapidité.

CONGRÈS DES CATHOLIQUES PICARDS

A ABBEVILLE

(Suite et fin)

A la séance de travail, l'après-midi, le chanoine Devaux définit la constitution du Comité paroissial, son utilité, ses fonctions. Avec le Comité paroissial, le curé connaîtra mieux ses paroissiens et ceux-ci le connaîtront mieux.

Le curé sera ainsi renseigné plus facilement et plus exactement sur les besoins spirituels et matériels de ses ouailles.

M. Devaux donne en exemple l'enquête sociale faite à Péronne par un curé, et qui a donné des indications précieuses et des résultats pratiques.

Il exhorte vivement les prêtres à l'action sociale. M. le comte de Clermont-Tonnerre lit ensuite son rapport sur les écoles. Cette œuvre magistrale fait sensation. Déjà l'an dernier, au Congrès d'Amiens, M. de Clermont-Tonnerre avait obtenu un grand succès. Il fait un tableau exact de l'école actuelle, signalant des infractions fréquentes au fameux principe de la neutralité. Il cite des extraits topiques de manuels officiels et de publications pédagogiques.

Le rapporteur explique aux parents quels sont leurs droits et leurs devoirs, ainsi que les moyens à employer pour la défense de l'âme de leurs enfants. Il préconise notamment les associations des pères de famille.

M. l'abbé Crépin, à son tour, rapporte la question des œuvres post-scolaires. Ce n'est pas seulement un théoricien ; il agit et il fait connaître toutes les œuvres qu'il a créées dans sa populeuse paroisse de Saint-Paul. Il passe en revue toutes celles existant à Abbeville, très vivantes, telles que patronages, mutualités, cercles, Sociétés de sport, etc.

Ce rapport très intéressant est fort applaudi.

M. l'abbé Pascal lit le rapport préparé par Mlle Deviame, sur l'œuvre des catéchismes qui se développe fort bien. Remarquons et donnons des efforts tentés, et en exposant ce qui reste à accomplir dans cet ordre d'idées.

Les congressistes prennent un peu de repos et se retrouvent le soir au Cirque, où le vaillant abbé Thellier de Poncheville donne une magnifique conférence sur le « rôle social des catholiques ».

Le lendemain dimanche, à eu lieu, à la collégiale Saint-Vulfran, une messe de communion.

Au cirque, à 3 heures, devant un immense auditoire tout vibrant de foi et d'espérance, M. l'abbé Gayraud, député du Finistère, parle éloquemment des droits et des devoirs des parents dans l'éducation de leurs enfants. Il ne se contente pas de tracer aux parents leurs devoirs, mais leur donne des conseils pratiques pour leur permettre de comprendre d'abord ces devoirs et ensuite de les accomplir. De fréquentes ovations accueillent le conférencier.

Pour terminer, Mgr Dizien résume les enseignements de ces belles journées et prononce une émouvante allocution. L'évêque d'Amiens est acclamé. La foule se rend ensuite à la collégiale pour assister à un salut solennel.

Ainsi prend fin ce beau Congrès qui, très bien organisé, a obtenu le plus grand succès.

FÊTES DE JEANNE D'ARC

A ROUEN

La ville de Rouen vient de fêter Jeanne d'Arc avec un éclat tout spécial.

Dès samedi soir une affluence considérable se pressait à l'Hôtel de Ville de Rouen où M. Millevoye, député de Paris, promoteur du projet d'une fête nationale de Jeanne d'Arc, a prononcé un éloquent discours, enflammé de patriotisme.

L'orateur a montré que Jeanne d'Arc a fait une trêve grande politique, celle de tous les temps et de tous les pays qui veulent vivre. La jeunesse héroïne a synthétisé l'unité nationale. C'est elle qui a créé le patriotisme et lui a donné son cœur, son inspiration, son héroïsme.

M. Millevoye a développé cette pensée sublime aux applaudissements unanimes des auditeurs, qui, à certains moments, lui ont fait une véritable ovation. Mlle Mangerot, secrétaire générale de la Fédération de d'Arc, a retracé dans une très intéressante conférence, la chevauchée magnifique de l'héroïne à travers l'histoire et montré le caractère essentiellement divin de la mission de Jeanne d'Arc.

Les fêtes ont continué le dimanche matin par la messe patriotique de l'Union Jeanne-d'Arc, à l'église Saint-Vincent. Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, avait délégué Mgr Loth, curé de Saint-Maclou, pour le représenter à la cérémonie. L'élite de la société rouennaise se pressait dans la vieille église, paroisse de Jeanne d'Arc. Le panégyrique de l'héroïne, prononcé par M. l'abbé Lemonnier, a vivement ému l'assistance.

Les Sociétés patriotiques, rouennaises, bannières déployées, se sont rendues formées en forêts pour se rendre d'abord à la place de la Pucelle, puis à la place du Vieux-Marché où une plaque commémorative marque l'emplacement du bûcher de Jeanne d'Arc. Les clairons sonnent le salut au drapeau, les cors de chasse et les musiques locales se font entendre tour à tour. Plus de 3 000 personnes acclament Jeanne d'Arc.

M. Millevoye, président de MM. le vicomte de Montfort, sénateur ; le marquis de Pomereu, député de Rodez, Dupont, président de l'Union Jeanne d'Arc, le Dr Bobeuf, qui prend la parole.

« Jeanne d'Arc, dit-il, est le symbole de l'union de tous les Français pour la gloire et l'immortalité de la France. Jeanne, fille du peuple, doit être pour tous la plus sublime manifestation du patriotisme. Vers elle doivent converger, sans distinction de partis politiques, toutes les forces de ceux qui aiment sincèrement et leur pays.

Un cri unanime de « Vive Jeanne d'Arc » répond à l'appel patriotique de M. Millevoye. Une cérémonie intime succède à Rouen. Ensuite, l'âme de Jeanne s'envola vers le ciel, dit la légende, sous la forme d'une colombe. Un bûcher de tuberoses et de pivoines commémore ce départ sur la place du Vieux Marché.

Le cortège se rend à la Tour de la Pucelle où la délégation anglaise rend à la victime des Anglais un hommage réparateur. Des palmes, des couronnes artistiques ont été déposées par les Sociétés patriotiques aux endroits marqués par le martyre de Jeanne.

Un banquet à Bon-Secours réunit à midi tous les admirateurs de la libératrice. M. Millevoye porte un toast très applaudi au succès croissant de cette fête imposante. M. Dupont, l'organisateur, M. Dommange, M. Rouel du Sarth, vous aux fêtes avec de nombreux camarades de Paris. M. Rouel du Sarth fut condamné pour avoir arraché du socle de la statue de Jeanne d'Arc une couronne maçonnique. M. Jean Sarrut, directeur de la revue nationale *Jeanne d'Arc*, porte un toast aux généraux Frédéric Canonge, baron de Charette et Le Maître, les vaillants défenseurs de la vierge guerrière.

Des discours sont prononcés au monument de l'héroïne sur le côté des Aigles, puis les fêtes se terminent par le Salut du Saint Sacrement à l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, l'un des plus anciens sanctuaires de la Normandie.

Notons que M. Anatole France semble jouir de fort peu de sympathies à Rouen où la Tour de la Pucelle on a collectivement consposé son œuvre sociale.

Les fêtes de Rouen ont eu un caractère vraiment national : de nombreuses villes y étaient représentées par des délégations. La Ligue Patriotique des Françaises avait délégué Mme Lancelin, et la Ligue des Femmes Françaises Mme la marquise de Lespinay pour s'associer à l'hommage de la Normandie. L'an prochain ces fêtes auront plus d'éclat encore, puisqu'elles coïncideront peut-être avec la béatification de Jeanne d'Arc.

A MONTLUÇON

Hier a eu lieu à Montluçon, en l'honneur de Jeanne d'Arc, une splendide manifestation à l'église Notre-Dame décorée avec couleurs nationales.

Affluence considérable, beau panégyrique par M. l'abbé Dubois, missionnaire de Nantes.

Fête des patronages de jeunes filles

DU DIOCÈSE DE NANCY

Dimanche, 3 000 jeunes filles appartenant à l'*Union Jeanne d'Arc* des patronages de jeunes filles du diocèse de Nancy se trouvaient réunies en pèlerinage, de toutes les parties du diocèse, dans la vaste et magnifique basilique du Sacré-Cœur, à Nancy.

Mgr Turinaz présida la fête et recommanda à son auditoire attentif de former une élite, pleine de foi et de vaillance.

Le *Chant des jeunes Lorraines*, spécialement créé pour cette *Union Jeanne d'Arc*, fut enlevé avec un entrain et un ensemble remarquables.

Cette émouvante cérémonie, dont la majeure partie se déroula, avec un ordre parfait, dans l'enclos paroissial de cette récente paroisse du Sacré-Cœur, laissera dans l'âme de toutes celles qui en furent témoins, un souvenir réconfortant ; elle donnera un nouvel essor à cette Union diocésaine qui compte déjà 123 œuvres affiliées et près de 6 000 membres.

Un accident au funiculaire

Un accident, toutefois, jeta un voile de deuil sur cette belle fête. Un groupe, ayant voulu se rendre plus vite au lieu du rendez-vous, prit un funiculaire pour descendre de la *Cure d'Air Saint-Antoine*, où il avait déjeuné. L'un des wagonnets qu'il occupait était presque au bas de la descente, quand un wagonnet qui, par mégarde, n'était pas attaché, dégringola sur lui depuis la gare de départ. Il y eut deux mortes et plusieurs blessées, dont une très grièvement.

Ces victimes sont Mlle Marie Arborgost et une religieuse qui ont été tuées sur le coup.

ECHOS JUDICIAIRES

Le Congrès cantonal d'Amboise

Dimanche, une très importante réunion de jeunes gens et d'hommes organisé par l'archiprêtre et l'Union des patronages de Touraine a eu lieu sous la présidence de Mgr Renou.

Toutes les paroisses du canton et beaucoup de la contrée étaient représentées.

Un vœu important demandant que toutes les paroisses aient des œuvres reliées au canton a été voté. Une grandiose manifestation des congressistes accompagnant le Saint Sacrement avec des cierges dans l'église Saint-Denis a ensuite eu lieu.

A un banquet de 400 couverts de vives acclamations ont été poussées en l'honneur du Pape, de l'archevêque, de la paroisse et des œuvres.

Une allocution de Mgr de Poterat, président de l'Union des œuvres catholiques ouvrières de France, a été très applaudie.

Service pour le P. Monsabré

Ce matin, en présence de Père Provincial, supérieur des Dominicains, et de nombreux prêtres et religieux, une cérémonie funèbre a eu lieu dans la chapelle de l'ancien couvent des Dominicains, sous la présidence de M. l'abbé Varin, archiprêtre du Mans, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du P. Monsabré.

Après la messe de *Requiem* célébrée par le P. Roland, le chanoine Janvier, prédicateur de Notre-Dame de Paris, dans un discours dont la conviction et l'éloquence auditoire, a montré comment le P. Monsabré, qui fut un homme de prière, un homme d'étude et un homme d'action, a réalisé l'idéal de la vie du Frère Prêcheur.

La cérémonie funèbre s'est terminée par la bénédiction d'une plaque commémorative par M. l'abbé Varin.

NOS AMIS DÉFUNTS

(Jnd. de 7 ans et 7 quarantaines, 9 juin 1907.)

M. Gustave de Guilhermy, colonel d'artillerie de marine et des colonies en retraite, 85 ans, à Paris. — Mlle Blanche Llegret, 6 ans, à Tourcoing. — Mlle Céline Vuillet, 18 ans, à Marsquel (Pas-de-Calais). — M. L. Verny, ingénieur des constructions navales, 70 ans, à Pont-d'Arbenas (Ardèche), qui, pendant son long séjour au Japon, pour créer l'arsenal d'Iokoska, favorisa de tout son pouvoir les premiers missionnaires. Il était membre du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise. — M. Floch, 76 ans, pèlerin de Jérusalem en 1906, à Brest.

MARIAGES

On recommande aux prières les mariages de :

M. Gustave Leprince, avec Mlle Carpentier, à Paris.

M. le comte Adrien d'Esclaibes, avec Mlle Jeanne Grenet de Florimond, à Château Saint-Maurice, Mont-Saint-Eloi (Pas-de-Calais).

INFORMATIONS DU SOIR

AU MAROC

Dépêches officielles

Une dépêche de l'amiral Philibert signale que la situation est calme à Mogador, où le ministre Tazi vient d'arriver. 400 hommes de renfort envoyés par le maghzen ont débarqué à Mogador. Tazi espère opérer le rapprochement d'Amfous et de M'Tougui.

La situation est sans changement à Safi ; la mehalla de Bagdadi est campée au nord de Salé ; il n'y a à Azemmour, avec le gouverneur hafidien, que le caïd des Triot.

Le général d'Amade télégraphie que les convois circulent maintenant par la route déjà ouverte aménagée par nos troupes entre Casablanca et Sidi-ben-Sliman.

Tangier, 1er juin. — Oued-Cherrat, 29 mai. — Le général d'Amade continuant ses reconnaissances sur le territoire des Ziaïda est parti ce matin de Ben-Sliman dans la direction du Nord en traversant une partie de la forêt. Les brigades campent sur l'Oued-Cherrat à l'Est et sur la hauteur de Djebel-Kedia en plein maquis sous la protection d'une avant-garde placée à Mechra-Kef-Nzaha. On ne signale aucune hostilité ni rien d'anormal.

Les gens de la tribu des Arab, qui sont voisins des Ziaïdas mais ne sont pas Chaouias, sont venus au-devant de nos colonnes pour nous assurer de leurs sentiments amicaux.

Les Arab sont des tribus du machzen n'ayant jamais fait défection à Abd-el-Aziz. Ils demeurent aussi à la mehalla de Bagdadi et la défendirent après la défaite que lui avaient infligée les Chaouias.

Leur territoire étant hors des limites de la Chaouia ils ne seront pas visités malgré l'offre qu'ils en ont faite.

Tanger, 1er juin. — Marrakech, 26 mai. — La tête du caïd Demnat, arrivée hier a été promenée par la ville au milieu de grandes réjouissances.

On apprend que le caïd a été tué par ses soldats que Glaoui avait soudoyés. Les assassins ont été tués par des soldats restés fidèles au caïd, qui ont du néanmoins par la suite se soumettre.

Le lieutenant Canonge, grièvement blessé au combat de Menabba, était soigné jusqu'à ce jour à Colomb-Béchar.

On a pu le transporter vendredi soir à l'hôpital d'Oran où l'on va pratiquer la radiographie pour l'extraction de la balle.

NAUFRAGE HEUREUSEMENT DÉMENTI

Une dépêche de Londres annonçait ce matin que le bruit courait à Douvres que le steamer *Vaderland*, de la Red Star Line, parti d'Anvers à destination de New-York, et ayant à bord 1 700 personnes, avait fait naufrage dans la mer du Nord.

Il n'en était rien, heureusement : le retard du paquebot était dû à un dérangement dans la machine.

Le *Vaderland*, qui était retenu à Flessingue, en est reparti ce matin, à 10 h. 15, après avoir fait les réparations nécessaires.

Tout va bien à bord.

Cherbourg, 1er juin. — Le transatlantique *Saint-Louis*, venant de New-York, a éprouvé une avarie.

Un tuyau de chaudière a éclaté, brûlant grièvement trois hommes.

L'avarie a été réparée pendant une escale à Cherbourg.

Le paquebot est reparti pour Southampton.

TREMBLEMENTS DE TERRE

Les Sables-d'Olonne, 1er juin. — Hier soir, à 11 heures, une secousse sismique a été ressentie.

La secousse a duré trois secondes ; elle était dirigée du Nord-Est à l'Ouest.

Un télégramme de Yalta (Crimée) signale du tremblement de terre et quatre secousses sismiques d'une grande puissance.

Les habitants ont quitté leurs maisons où de nombreux plafonds se sont écroulés.

Les communications téléphoniques sont interrompues.

Saint-Etienne, 1er juin. — Lors du récent Congrès des mineurs, à Montceau-les-Mines, il fut voté, en séance privée, une décision restée jusqu'ici strictement secrète, et invitant tous les Syndicats mineurs de France à présenter leurs revendications à leurs Compagnies respectives avant le 9 juin prochain.

Berlin, 1er juin. — L'empereur a passé ce matin en revue les troupes de la garnison, comme il a coutume de le faire chaque printemps. Le souverain, qui a été chaleureusement acclamé par une foule composée de plusieurs milliers de personnes, paraissait très bien portant ; il est resté plusieurs heures en selle sans éprouver de fatigue.

Hier est morte, à l'âge de 33 ans, la duchesse de Brissac, seconde fille de la duchesse d'Uzès douairière. On l'appelait Mlle de Crèvecœur, avant son mariage, tandis que sa sœur aînée était appelée Mlle d'Uzès. Elle avait épousé, en 1894, M. François de Cossé, onzième duc de Brissac. De ce mariage sont nés quatre enfants, deux fils et deux filles.

Vienne, 1er juin. — Hier soir, à la suite des cérémonies dans lesquelles l'armée a rendu hommage à l'empereur, à l'occasion du 60 anniversaire de son avènement, il y a eu chez l'archiduc François-Ferdinand un raout auquel ont pris par un grand nombre d'archiducs et tous les généraux qui sont venus à la Hofburg pour présenter leurs félicitations au souverain.

LE MYSTÈRE SANGLANT DE VAUGIRARD

Au cours de sa déposition, Mme Steinheil a donné les renseignements suivants :

L'un d'eux était grand, le visage couvert d'une épaisse barbe noire parsemée de fils d'argent. Il était resté inactif quand on me ligotait. Il avait la figure à moitié dissimulée par un chapeau noir à larges bords en feutre. Il m'a paru vêtu d'une sorte de longue blouse noire, quelque chose de semblable au vêtement que portent les popes du clergé russe. Les deux autres complices étaient élus et coiffés de même, mais l'un d'eux était, comme la femme, roux de cheveux et de barbe.

— Vous avez dit, hier Madame, dans votre première déposition, que vous croyiez avoir reconnu dans la femme ou l'un de ses complices un des anciens modèles de votre mari.

— Oui, mais je me rétracte. Dans ma première émotion, j'ai eu un effet cette idée. Mais elle ne repose sur rien. J'ai été abusée.

LA MORT DE PAULUS

Le chanteur populaire Paulus est mort ce matin à l'âge de 68 ans, en son domicile, à Saint-Mandé.

PALAIS DE JUSTICE

L'ASSURANCE DES MORIBONDS

La Cour d'assises de la Seine aura toutes ses audiences de cette semaine occupées par une affaire qui intéresse au plus haut point les Compagnies d'assurances.

Un marchand de tableaux nommé Frager, d'accord avec le docteur Lacombe, assurait sur la vie des moribonds.

L'assurance était faite au bénéfice d'un tiers. Pour la visite médicale, on substituait aux pauvres malades à assurer des personnes bien portantes qui prenaient l'état-civil des assurés qu'ils remplaçaient.

Les moribonds ne tardaient pas à décéder, et le tiers bénéficiaire, qui n'était que le complice de Frager et du docteur Lacombe, touchait le montant de l'assurance, après avoir en à verser seulement quelques primes, d'où bénéfice considérable.

Le rôle joué en cette affaire par le docteur Lacombe est des plus importants. C'est lui qui indique à Frager les moribonds à assurer. C'est lui encore qui, après le décès, délivrait un certificat où les causes de la mort de l'assuré étaient complètement dénaturées.

Frager et le docteur Lacombe sont entourés à la Cour d'assises de douze autres accusés dont trois femmes. Ces individus sont ceux qui, pour les visites médicales, jouaient le rôle de remplaçants.

Ils sont accusés de faux et d'usage de faux.

Le montant des sommes dont auraient été frustrées les Compagnies d'assurances, si toutes les occupations de la bande avaient réussi, dépasserait un million.

RÉUNIONS ET CONFÉRENCES

Jeunesse catholique

On nous télégraphie de Vincennes :

Dimanche 34 mai, belle et réconfortante réunion organisée par la Jeunesse catholique vincennoise et du canton. M. Marechal, président de la Jeunesse catholique d'Alençon est venu développer devant un auditoire de 250 personnes dont 100 jeunes gens, le programme de l'A. C. J. F. : prière, étude, action.

Espérons que cette réunion sera le prélude d'une union entre et que les œuvres de jeunesse si nécessaires de nos jours en recevront un nouvel élan dans la région.

La Jeunesse catholique à Sedan

A Sedan, hier dimanche, s'est tenu un magnifique congrès de la Jeunesse catholique du département des Ardennes. Le cardinal de Reims présidait. Mgr Baudrillart fit un éloquent discours au théâtre de Sedan.

Mille congressistes étaient présents à la messe dans l'église Saint-Charles. Un superbe défilé parcourut la ville.

FEUILLETON DU 2 JUIN 1908 — 11 —

Au bonheur par les durs sentiers

L'horizon était gros de menaces cependant, au loin on entendait les premiers roulements de tonnerre, précurseurs de la tempête finale, et les esprits sérieux en prévoyaient l'approche. Ils étaient rares ceux-là ; on croit aisément ce qu'on espère et la partie frivole de la noblesse ne voyait encore dans les émeutes naissantes que les revendications d'une populace toujours mécontente et en fin de compte toujours apaisée.

L'hiver était dur, les récoltes avaient été mauvaises et l'indigence était extrême dans les quartiers pauvres de Paris. La famille royale s'émut, le roi, la reine, les princesses firent des prodiges de bienfaisance et jamais on n'exerça autant la charité que dans cette année de 1788 à 1789 qui devait ouvrir l'ère véritable de la Révolution.

M. et Mme de Collonge se rendaient plus fréquemment à Versailles durant ces jours troublés. A la vérité les illusions vivaces y subsistaient encore, cependant les fidèles de la royauté commençaient à sentir la nécessité de se grouper autour de Sa Majesté.

Nicole était du petit nombre de ceux qui voyaient clair et d'ailleurs ses épreuves particulières la disposaient mal à l'espérance. La paix temporaire qui avait succédé à la naissance de son enfant avait brusquement cessé. A mille indices, elle s'apercevait que la persécution recommençait, et il lui fallait, chaque jour, faire appel à toute son énergie pour dominer la terreur qui envahissait lentement son âme. On eût dit, d'ailleurs, qu'un pouvoir malfaisant s'acharnait après elle.

Tantôt, elle trouvait sur sa toilette l'effigie d'une tête de mort piquée sur une pelote ; tantôt, une lettre anonyme la menaçait en termes ambigus, tantôt, une figure sinistre guettait sa sortie, on se penchait brusquement à l'intérieur de son carrosse et lui faisait une horrible grimace... chaque jour enfin, une nouvelle tentative lui apprenait que ses ennemis ve